



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

ASSOCIATION « LE FESTIN »

21, rue Eugène Delacroix

94 410 Saint-Meurice

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31.12.2023**

Aux membres de l'Association « LE FESTIN »
21, rue Eugène Delacroix
94 410 Saint-Meurice

Aux membres de l'Association

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « LE FESTIN » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 27 juin 2024 sur la base des éléments disponibles à cette date. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptable français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note Faits significatifs de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification des appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment sur la traduction comptable de la subvention notifiée par la DRAC et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

J'ai effectué des contrôles approfondis sur la correcte affectation de la subvention reçue par l'association au regard de leur objet défini dans le cadre de la convention annuelle.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Versailles, le 27 juin 2024



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

Annexe : description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non -détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Le Festin

Cie de théâtre
21 rue Eugène DELACROIX

94 410 Saint-Meurice

Comptes annuels au 31/12/2023

Siret : 40279137000073

Code APE : 9001Z

Présentation de l'entreprise

L'association LE FESTIN est une compagnie de théâtre fondée par Anne-Laure LIEGEOIS en 1992 et elle a pour but de :

- de créer et de présenter des spectacles et des événements théâtraux en différents lieux et pour tous publics ;
- l'étude, la recherche, la diffusion et l'échange de moyens de communication dans le domaine théâtral, leurs applications en spectacle et à l'enseignement, et la publication de ces travaux ;
- la participation à l'éducation permanente, sous forme de débats, démonstrations, stages et ateliers.

L'association ne fait pas appel à la générosité du public.

Le principal subventionneur de l'association est le Ministère de la Culture.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois, l'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 56 689 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 11 304 euros.

.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS

L'année 2023 est marquée par la création de « FATEMA MERNISSI / HAREMS ».

FAITS SIGNIFICATIFS

L'incertitude significative sur la continuité d'exploitation est maintenue à la fin de l'exercice 2023. La somme d'argent prêtée par l'administratrice à hauteur de 50 000 euros entre février et avril 2023 n'a été remboursée qu'à hauteur de 10 000 euros au cours de l'exercice 2023. Cependant, des actions ont été mises en œuvre par la structure afin de reconstituer les fonds associatifs de l'association et afin d'honorer la dette restante. En effet, la structure a procédé à deux licenciements économiques dès septembre 2023, a réussi à maintenir la subvention de la DRAC à hauteur de 150 000 euros en 2023. Enfin, le crédit impôt spectacle vivant pour Phèdre en 2024 permettra de rétablir une situation l'équilibre budgétaire de la structure et les fonds associatifs dès l'exercice 2024. «

Documents de synthèse

BILAN ACTIF

			Note	Exercice N, clos le : 31/12/2023				31/12/2022
				Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	31					
		Frais de recherche et de développement						
		Donations temporaires d'usufruit						
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
		Immobilisations incorporelles en cours						
		Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains						
		Constructions						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		70 204	69 119	1 084	496	
		Immobilisations corporelles en-cours						
Avances et acomptes								
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés								
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts							
	Autres immobilisations financières	1 022		1 022	1 022			
Total (I)			71 225	69 119	2 106	1 518		
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours		32					
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés	34	17 444	1 535	15 909	84	
		Créances reçues par legs ou donations						
		Autres créances		18 719		18 719	13 847	
	DIVERS	V.M.P	35					
		Instruments de trésorerie						
Disponibilités			19 955		19 955	12 308		
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance		36					
	Total (II)			56 118	1 535	54 583	26 239	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)		36					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
	TOTAL GENERAL (I à V)				127 343	70 654	56 689	27 758

BILAN PASSIF

	Note	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	-27 484	67 899
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	11 304	-95 383
	Situation nette (sous total)	-16 181	-27 484
	Total (I)	-16 181	-27 484
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 591	10 008
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	12 123	45 233
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	40 155	
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	15 000	
	Total (IV)	72 869	55 242
Ecarts de conversion passif	(V) 44		
	TOTAL GENERAL (I à V)	56 689	27 758

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2023	31/12/2022
	Nombre de mois de la période		12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations			
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)			
	Ventes de prestations de service (dont parrainages 85 763)		194 150	493 754
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation		182 749	175 120
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	50	27 006	
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Autres			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			1 579
	Utilisations des fonds dédiés			
	Autres produits		335	153
Total des produits d'exploitation (I)			404 240	670 605
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		90 203	216 520
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		4 050	7 206
	Salaires et traitements	51	189 590	354 507
	Charges sociales		76 517	152 540
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		520	390
	Dotations aux provisions			
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges		31 446	34 825
	Total des charges d'exploitation (II)		392 326	765 988
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			11 914	-95 383
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	53		
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (III)				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	54		
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières (IV)			
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)				
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)			11 914	-95 383

COMPTE DE RESULTAT

	Note	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	610	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VI)	610	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-610	
(VII)	Participation des salariés aux résultats	57	
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	58	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		404 240	670 605
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		392 936	765 988
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)		11 304	-95 383

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature		
Total			

Annexe

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectués conformément au règlement ANC 2018-06.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1°) Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoire, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|------------------------------------|-----------|
| • Matériel industriel | 1 à 5 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |
| • Matériel de bureau, informatique | 3 ans |

2°) Créances:

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3°) Disponibilité :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

4°) Contributions volontaires en nature :

Il n'y a pas de contributions volontaires en nature dans l'association.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Modification de présentation ou d'évaluation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

Note 31 - Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	69 096	1 108		70 204
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	69 096	1 108		70 204
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	1 022			1 022
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total	1 022			1 022
Total général	70 118	1 108		71 226

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	68 600	519		69 119
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	68 600	519		69 119
Total général	68 600	519		69 119

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 69 096	+ 68 600	+ 496
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 1 108		+ 1 108
Dotation de l'exercice		+ 519	- 519
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 70 204	= 69 119	= 1 085

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 1 022
Acquisitions	+
Cessions, mises hors service, ou diminutions	-
Valeur en fin d'exercice	= 1 022

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	1 022
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	1 022

Note 40 - Fonds propres et réserves

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	67 899	-95 383			-27 484
Exoédent ou déficit de l'exercice	-95 383	95 383	11 304		11 304
Situation nette	-27 484	0	11 304	0	-16 181
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	-27 484	0	11 304	0	-16 181

Note 44 - Comptes de régularisation passif

Détail des produits constatés d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
PCA			15 000		
Total			15 000		

Note 50 - Produits d'exploitation

Concours publics et subventions:

L'association a perçu les subventions suivantes au cours l'exercice:

- Ministère de la Culture: 150 000 euros
- Ville de Paris: 7 000 euros
- FONPEPS: 25 149 euros
- SADC: 600 euros

Note 60 - Autres informations

Détail des charges à payer

Désignation	Montant
FNP	4 512
Provision congés payés	562
Total	5 074

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 022		1 022
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 444	17 444	
Autres créances	18 719	18 719	
Totaux	37 185	36 163	1 022

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 591	5 591		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	12 123	12 123		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	40 155	40 155		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	15 000	15 000		
Total	72 869	72 869		

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges					
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés	1 535			1 535
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				